

Séance du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2023

Nombre de conseillers

- En exercice	15
- Présents	11
- Votants	11
- Absent(s) excusé(s)	3
- Absent(s)	1
- Exclus	
- Pouvoir	
DATE CONVOCATION	13/07/2023

De la commune de : **ESTIVAREILLES**
Séance du : **21 juillet 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un du mois de juillet à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M BARTHELEMY Pierre, Maire.

	P	A	A		P	A	A		P	A	A
BARD Solange	X			CARRIER Charlotte		X		FRERY Eglantine	X		
BARTHELEMY Pierre	X			CLAVERO Daniel	X			GHILAS Sofiane		X	
BEYSSAC Jean-Marc	X			COURTINEL Kévin			X	KURNIK Henriette	X		
BLANC Claudius	X			DUBILLOT Mattéo	X			MEREO Bruno		X	
CARRIER Alexis	X			FAYET Bélanda	X			TROUSSIEUX Elodie	X		

* Secrétaire séance : TROUSSIEUX Elodie

Secrétaire auxiliaire : GRANJON Liliane

* Pouvoir(s) :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance
- Référent déontologique Loire Forez Agglomération
- Tarifs Cantine
- Demande de fonds de concours à Loire Forez Agglomération
- Renseignements Divers
- Questions Diverses

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération concernant la subvention annuelle de l'ADMR doit être ajoutée à l'ordre du jour.

Le Procès-Verbal du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

DEL N°1-21/07/2023 REFERENT DEONTOLOGUE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

M. Le Maire présente au Conseil Municipal qu'un référent déontologue doit être nommé, il est proposé via l'intermédiaire de Loire Forez Agglomération de nommer M. Jean-François KERLEO, professeur de droit public à l'université d'Aix-Marseille.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la nomination de M. Jean-François KERLEO référent de Loire Foire Agglomération.

DEL N°2-21/07/2023 TARIFS CANTINE SCOLAIRE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une révision des tarifs de la cantine. Au vu de l'augmentation des tarifs du prestataire, à savoir plus de 50 repas à 5,32€, de 45 à 49 repas à 5,51€, de 40 à 44 repas à 5,83€ et de 35 à 39 repas à 6,19€.

Il est proposé de choisir la formule pour 40 à 44 repas à 5,83€, la participation de la commune passe de 1,95€ à 2,00€

M. le Maire propose les tarifs suivants :

- 3,83€ pour les enfants
- 4,83€ pour les adultes
- 4,83€ tarif majoré en cas de retard d'inscription

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les tarifs.

DEL N°3-21/07/2023 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de fonds de concours en vue de participer aux investissements communaux qui sont la modification de l'entrée de l'école et la réfection du toit de l'église à hauteur de 13 735€ maximum.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

DEL N°4-21/07/2023 AVENANT CONVENTION DE PARTENARIAT ADMR POUR 2023

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la Convention de partenariat signée avec l'Association locale A.D.M.R. d'Usson-en-Forez pour le maintien du Service de Portage de Repas à domicile, aux bénéficiaires de la commune d'Estivareilles. Un avenant au contrat doit être signé en vue de l'augmentation par rapport à 2022.

Le montant demandé est de 1,40€/habitant soit la somme de 974€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à 1 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour décide de signer l'avenant à la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Commémoration du 3 septembre 2023, M. Le Maire demande si des personnes seront disponibles à 10h00. Marche organisée par le musée.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des démissions au sein de la bibliothèque. Le Conseil Municipal décide d'écrire une lettre à Mme Soulier afin de pouvoir la rencontrer le mardi 8 août à 18h30.

M. Le Maire informe qu'un promoteur est venu évaluer le terrain de camping, à ce jour il n'y a pas eu encore d'estimation. Le Conseil Municipal demande une seconde estimation et décide de le diffuser sur un site d'annonce.

M ; Le Maire indique qu'une annonce a été publiée sur un site concernant la Maison sans Maître.

M. Le Maire informe que M. Christophe BAZILE ne peut pas venir au conseil du 29 septembre 2023, il propose la date du 24 novembre pour le rencontrer et avancerait le conseil du 1^{er} décembre au 24 novembre 2023.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les forains sont arrivés, il propose de leur faire un déjeuner de bienvenue le 3 août à 8h30.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal la venue de Mme Cécile Cukierman le 03 août à 14h00, Mr TISSOT le 31 juillet à 10h30.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Loire Forez va organiser une réunion le 21 septembre 2023 à 18h00 sur le compostage.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avenir de la maison familiale. Le bâtiment appartient à l'association, ils voudraient léguer le bâtiment à la commune.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la prolongation de l'agence postale pour une durée de 1 an. Mme Solange BARD demande l'autorisation avec plusieurs personnes de nettoyer le lavoir.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le BAFD de Mme Amandine FOLEAS pour un montant de 699€. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

Mme FAYET demande si Pierre s'est renseigné pour le don de l'association du Musée au Musée. Il ne s'est pas renseigné.

Mme. KURNIK soulève le problème de targettes manquantes à l'Estipark et des modifications à envisager tel qu'ajouter une échelle ainsi que de vider les poubelles régulièrement.
M. DUBILLOT demande s'il serait possible de mettre un TPE au musée. Pierre doit s'en occuper.
M. DUBILLOT demande s'il serait possible de faire une réunion avec les associations qui occupent la salle ERA en semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

**Le Maire,
Pierre BARTHELEMY**



**La Secrétaire de séance,
Elodie TROUSSIEUX**

